



Litige sur vices cachés assignation au tgi non justifiée

Par **bluesman**, le **27/03/2009** à **10:48**

bonjour, rnaprès avoir acheté une maison en juin 2004 nous revedons celle-ci en fevrier 2006 par manque de place a une personne venant de paris. A la réclamation de son due en quote parts de la taxe d'habitation cette personne nous assigne au TGI pour vice caché. les démarches de notre totale bonne fois sont reconnus par l'expert en novembre 2007. dernièrement cette dame nous assigne a nouveaux en justice avec réclamation d'une somme de 30000€ en dommages et intérêts pour l'amménagement d'un studio qu'elle a fait faire dans le garage attenant et un autre grand garage neuf sur son terrain. a ce jour cette dame ne sait toujours pas acquité de sa première dette stipulé sur les actes notariés. que doit-on faire merci de votre réponse.